



Procédure de saisie immobiliere en cours

Par Visiteur

Bonjour,

je suis en procedure de saisie immobiliere je dois avoir l'audience d'orientation le 6 fevrier 2011, je devais 5000? il me reste a payer 3700 ?

ma question est la suivante: si je regle la totalite de ma dette soit 3700? + frais d'avocat 837 ?es soit fin novembre 2010 (avant l'audience d'orientation)

la procedure va t-elle etre stoppée?

Par Visiteur

Chère madame,

je suis en procedure de saisie immobiliere je dois avoir l'audience d'orientation le 6 fevrier 2011, je devais 5000? il me reste a payer 3700 ?

ma question est la suivante: si je regle la totalite de ma dette soit 3700? + frais d'avocat 837 ?es soit fin novembre 2010 (avant l'audience d'orientation)

la procedure va t-elle etre stoppée?

Si vous avez remboursé l'intégralité de votre dette, je ne vois pas pourquoi le créancier aurait intérêt à poursuivre la procédure. Et le cas échéant, il serait dingue que le juge de l'exécution autorise la saisie immobilière...

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.